



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 11 avril 2022 de 20h00 à 21h30
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
Président	J. Marquis	x		
Vice-Présidente	M. de Terwangne	x		
Secrétaire	X. Henauer	x		
Conseillers municipaux	J. Brünisholz	x		
	M. Cela		x	
	A. Chaudieu	x		
	G. Chappatte		x	
	S. Conus	x		
	J. Diaz		x	
	T. Foster	x		
	J.-P. Kapp	x		
	J.-M. Leiser	x		
	R. Lima	x		
	P. Marro	x		
	E. Matias Ramos	x		
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi	x		
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	P. Schenker	x		
	C. Schneckenburger		x	
	S. Sidler	x		
	E. Tamone	x		
	C. Varonier	x		
	B. Zeder	x		
Maire	J. Tchamkerten	x		
Vice-Maire	O. Enhas		x	
Conseiller administratif	C. Lambert	x		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Exhortation et introduction
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2021
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Présentation des comptes 2021 de la Ville de Versoix
6. Délibérations
 - a. Crédit complémentaire de CHF 6'079.- en vue de couvrir des dépassements de crédits d'engagements
7. Motions
8. Résolutions
9. Questions
 - a. Q 2-A Réponse du Conseil administratif à la question écrite « TAGS sur la cabine des SIG »
10. Pétitions
 - a. P 1-A Rapport du Conseil administratif concernant la pétition de l'association Les Flots Bleus « La gratuité des parkings du C.S.V. et de Lachenal lors des excursions de nos membres ou lors de notre Assemblée Générale et notre fête de l'Escalade »
11. Communications du Conseil administratif
12. Communications des membres du Conseil municipal
13. Divers

1. EXHORTATION ET INTRODUCTION

Le Président ouvre la séance à 20h00 et prononce l'exhortation, que les participants à la séance et le public écoutent debout.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil Municipal, aux membres de l'administration, à la procès-verbaliste ainsi qu'au public et aux représentants de la presse.
Mmes Enhas et Schneckenburger, MM. Cela, Chappatte et Diaz sont excusés.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé.

3. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 7 MARS 2022

La modification suivante est apportée au PV de la séance du 7 mars 2022 :

- Page 21, point 10.e., modification : Question orale de M. Kapp qui demande « s'il ne serait pas l'heure d'accélérer le développement d'énergies renouvelables telles que l'installation de panneaux solaires et la géothermie à Versoix. L'installation de panneaux solaires devient encore plus intéressante d'un point de vue économique. De plus cela représente un moyen pour augmenter notre autonomie énergétique et pour réduire l'emprunte CO2. »
- Page 19, 2^e § : « M. Ricci indique que le PDC ~~PCD~~ ».
- Page 12, 2^e § : « M. Lambert rappelle que la demande de prolongation du tronçon à ~~de la zone~~ 30 km/h jusqu'à la route de Sauvigny »

- Page 26, 5^e § : « M. Lambert signale que la dernière partie des aménagements des anciens bains est en cours avec la mise en place **du platelage en bois sur les** ~~des~~ enrochements ~~et du~~ ~~belvédère~~. »

Vote : Muni des modifications mentionnées ci-dessus, le procès-verbal de la séance du 7 mars 2022 est accepté par 21 oui, aucun non et 1 abstention d'usage avec remerciements chaleureux à son auteure (22 votants).

4. **COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

4.a. Par courrier du 22 mars 2022, M. Michel Cela a fait part de sa démission de son mandat de membre du Conseil municipal, avec effet au 30 juin 2022. Il est pris acte de cette démission. Un hommage sera rendu à M. Cela lors de la séance du mois de juin.

4.b. Entrée d'un nouveau député versoisien au Grand Conseil en la personne de M. Patrick Malek-Asghar, ancien Maire, qui a prêté serment en mars dernier.

5. **PRESENTATION DES COMPTES 2021 DE LA VILLE DE VERSOIX**

A l'aide d'une présentation projetée sur grand écran, Mme Tchamkerten effectue une présentation des comptes 2021 de la Ville de Versoix. Elle signale des comptes déroutants qui prennent de cours le Conseil administratif et l'administration communale. En préambule, elle tient à remercier le service des finances et son chef de service, M. Virgile André, pour le travail accompli, la qualité des documents fournis et la rigueur dans le suivi des dossiers financiers.

Automne 2020 – Projet de budget 2021

- Excédent de charges de CHF 1'768'000.-.
- Conséquences de la crise sanitaire incertaines, en particulier sur les revenus fiscaux.
- Un budget sans mesure particulière en lien avec la pandémie.
- Choix d'un budget basé sur la continuité.

Avril 2021 – Prévisions fiscales

Les premières prévisions fiscales de l'année lèvent partiellement le doute sur une éventuelle baisse de l'impôt des personnes physiques.

Juin 2021 – Prévisions fiscales

L'AFC revient toutefois sur ses prévisions et annonce une correction importante à la baisse pour les personnes physiques (pas de lien avec la crise sanitaire).

Été/automne 2021 – Important déficit attendu

Le CA demande à l'administration de travailler sur des économies de charges pour amortir le choc. Un important travail de priorisation est mené en parallèle de la préparation du projet de budget 2022. Un déficit de CHF 3 millions est malgré tout pressenti.

Mars 2022 – Clôture des comptes

La clôture des comptes fiscaux se révèle bien meilleurs qu'annoncée. La taxe professionnelle est très largement supérieure au budget. Divers revenus s'avèrent plus importants que prévu. D'importantes économies de charges ont été réalisées. Des provisions (principalement fiscales) ont dû être dissoutes.

Revenus fiscaux

REVENUS FISCAUX

- La baisse de la fiscalité PP est confirmée, mais plus importante que prévue
- Des revenus PM inattendus

(en KCHF)				Ecart	
	C20	BU21	C21	BU21/C21	C20/C21
Impôts PP - année courante	24'461	25'100	24'056	-1'044	-404
Impôts PP - années précédentes	1'511	800	-1'167	-1'967	-2'678
Impôts PP	25'972	25'900	22'890	-3'010	-3'082
Impôts PM - année courante	820	900	1'931	1'031	1'110
Impôts PM - années précédentes	-72	0	1'369	1'369	1'441
Impôts PM	748	900	3'299	2'399	2'551

11.04.2022



REVENUS FISCAUX

- La taxe professionnelle enregistre plusieurs taxations importantes pour des années précédentes
- La péréquation intercommunale est plus élevée que prévu

(en KCHF)				Ecart	
	C20	BU21	C21	BU21/C21	C20/C21
Taxe professionnelle communale	1'747	1'700	3'045	1'345	1'297
Impôt sur les chiens	44	40	45	5	1
Péréquation financière intercommunale	2'304	2'050	2'991	941	687
Autres recettes fiscales	4'096	3'790	6'081	2'291	1'985

11.04.2022



REVENUS FISCAUX

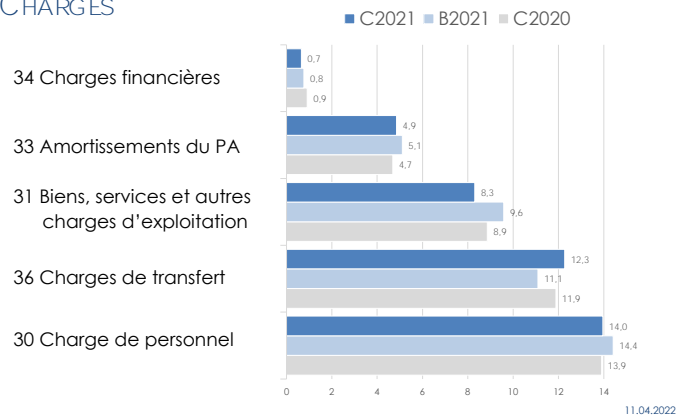
- Globalement, les revenus fiscaux sont finalement nettement meilleurs que le budget

(en KCHF)				Ecart	
	C20	BU21	C21	BU21/C21	C20/C21
Impôts PP	25'972	25'900	22'890	-3'010	-3'082
Impôts PM	748	900	3'299	2'399	2'551
Autres recettes fiscales	4'096	3'790	6'081	2'291	1'985
Total	30'815	30'590	32'270	1'680	1'455

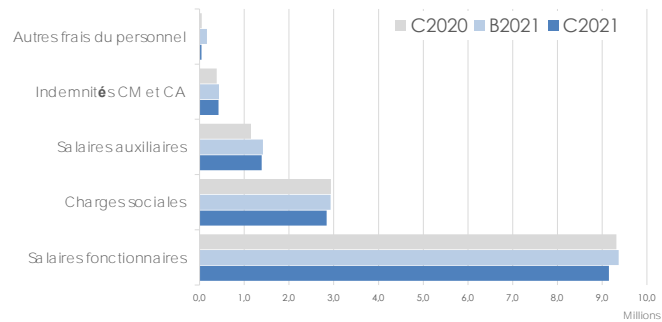
11.04.2022

Charges – Charges de personnel

CHARGES



CHARGES DE PERSONNEL

Économies de charges

ECONOMIES DE CHARGES

(en KCHF)	C20	BU21	C21	Ecart	
				BU21/C21	C20/C21
Matériel et marchandises	1'278	1'614	1'354	-260	76
Eau, électricité, mazout	1'477	1'670	1'618	-52	141
Prestations de services et honoraires	2'585	2'701	2'410	-291	-174
Travaux d'entretien	2'491	2'473	2'439	-34	-52
Loyers, leasing, fermages	580	605	618	14	38
Dédommagements	157	260	163	-97	5
Biens, services, et autres ch. d'exploit.	8'568	9'323	8'602	-721	34
Charges de personnel	13'516	13'983	13'537	-446	21
	22'085	23'306	22'139	-1'167	54

Les économies de charges sont en partie dues à la pandémie (annulation d'événements), mais aussi à la priorisation des dépenses effectuée durant l'année. On note une réduction exceptionnelle de charges, en lien avec la forte baisse de revenus fiscaux annoncée, rendue possible par le report de

projets ou travaux sur le budget 2022. Il est à souligner qu'une telle baisse de charges n'est pas envisageable durablement. Ces économies réalisées par les services sont considérées comme des mesures d'urgence.

Ajustement des provisions

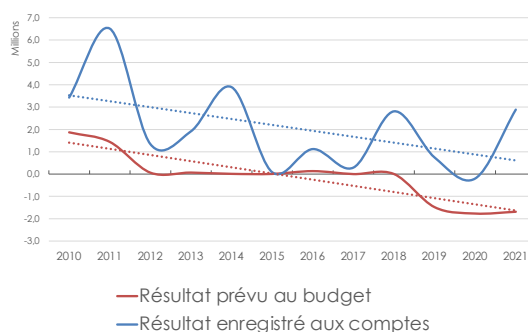
Les provisions contribuent à l'amélioration du résultat annuel. On note une importante baisse des provisions (- 0.9 millions), principalement en lien avec la réduction des créances fiscales.

Résultat annuel 2021

Le compte de résultats présente ainsi un excédent de produits de CHF 2'887'000.-. Il s'agit d'un résultat surprenant, bien meilleur que le budget et les prévisions annoncées en cours d'année qui s'explique toutefois par des revenus inattendus et des mesures d'économies de charges exceptionnelles. Mme Tchamkerten constate que les prévisions fiscales de l'État jouent un rôle déterminant dans la planification budgétaire des communes et que les écarts constatés entre les prévisions et la clôture des comptes laissent songeurs... Elle relève qu'à Versoix les comptes sont systématiquement meilleurs que les budgets (prudents), basés sur ces prévisions.



RÉSULTAT BUDGET / COMPTES



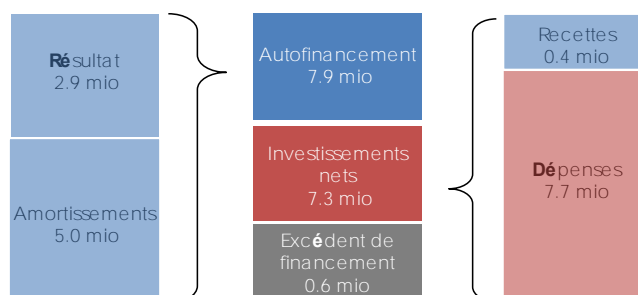
11.04.2022

Autofinancement

Excédent de financement 600'000.-



AUTOFINANCEMENT



→ La dette reste stable (CHF 50 millions)

11.04.2022

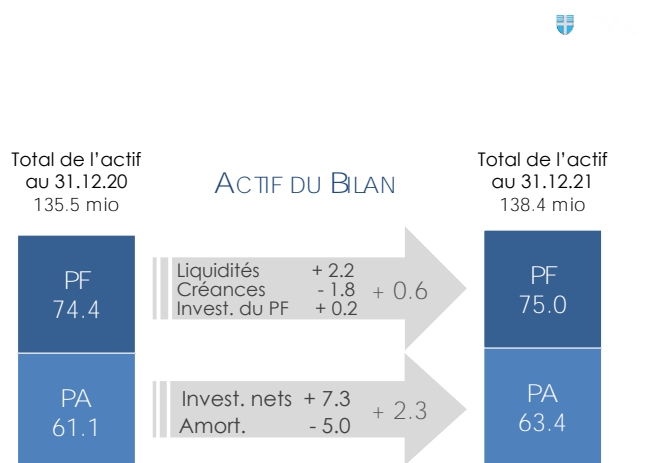
Équilibre financier

Finalement, Mme Tchamkerten relève des finances 2021 globalement équilibrées grâce à un très bon résultat annuel et à des dépenses d'investissements en baisse. Les finances de la commune ne se limitent donc pas uniquement à un budget équilibré.

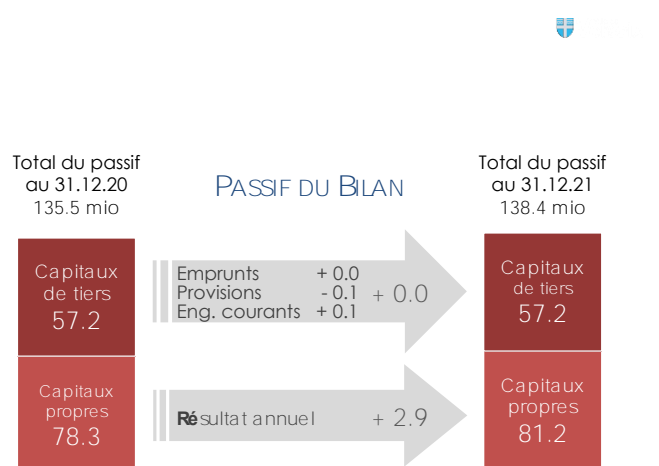
Perspectives d'avenir

Les comptes 2021 confirment la stratégie définie dans le PFQ 2022-2025 : l'équilibre budgétaire n'est pas un gage de finances équilibrées ; la situation financière de la commune doit s'apprécier globalement en tenant compte du résultat, de l'autofinancement, du niveau des investissements, de l'évolution de la dette, afin de participer à une gestion saine des finances de la commune.

Bilan



11.04.2022



11.04.2022

Au terme de cette présentation, Mme Tchamkerten relève encore la particularité de l'année 2021 qui a pris au dépourvu le Conseil administratif avec d'une part des revenus exceptionnels pour les personnes morales, une péréquation très favorable, une taxe professionnelle très favorable, et

d'autre part des pertes inattendues pour les personnes physiques et des économies de charges réalisées grâce à l'effort des services. Elle tient ici à remercier chaleureusement toute l'administration pour le travail accompli dans ce contexte de crise financière annoncée au mois de juin 2021. Tous ces éléments ont permis d'arriver à ce bénéfice totalement inattendu de CHF 2'887'000.-, proche du résultat de 2018. Dans le cadre de cette perte de repères, une analyse de cette situation sera nécessaire avant d'aborder les prochains budgets.

Mme Tchamkerten conclut en rappelant que les membres du Conseil municipal ont accès sur l'Extranet à tous les documents relatifs aux comptes 2021 de la Ville de Versoix. Après une première présentation en commission, une deuxième suivra pour le vote des comptes en commission, avant le vote des comptes en séance plénière le 23 mai prochain.

Le Président remercie Mme le Maire de sa présentation et encourage les membres du Conseil municipal à poser toutes les questions qu'ils pourraient avoir, au sein de leurs commissions respectives.

6. DELIBERATIONS

- a. Crédit complémentaire de CHF 6'079.- en vue de couvrir des dépassements de crédits d'engagements

Rapport de la commission finances, administration et économie

M. Marquis, vice-président de la commission FAE, signale que la commission a préavisé ce crédit à l'unanimité. Ce crédit, relatif à deux dépassements très limités et expliqués dans les commissions concernées, est à mettre en perspective avec les CHF 523'545.- non dépensés dans le cadre de 18 autres crédits d'engagement faisant l'objet d'un bouclage de crédit.

Discussion

La parole n'est pas demandée et le Président soumet ce crédit au vote du Conseil municipal.

Vu le crédit d'engagement de CHF 86'400.- voté par le Conseil municipal le 18 mai 2015 destiné à une étude pour l'accès Choiseul - phase 2 et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2021 à CHF 87'659.-, laissant apparaître un dépassement de CHF 1'169.-,

vu le crédit d'engagement de CHF 33'000.- voté par le Conseil municipal le 17 juin 2019 destiné à l'acquisition de 4 radars préventifs et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2021 à CHF 37'910.-, laissant apparaître un dépassement de CHF 4'910.-,

vu les 18 crédits d'engagement d'un total de CHF 4'988'363.- présenté dans le tableau annexé à la présente délibération et le montant de leurs dépenses s'élevant au 31 décembre 2021 à CHF 4'464'818.-, laissant apparaître une économie de CHF 523'545.-,

vu le total des dépassements s'élevant à CHF 6'079.- et le total des économies à CHF 523'545.-,
vu le rapport de la Commission Finances, administration et économie dans sa séance du 3 mars 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui, 0 non et 0 abstentions

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 6'079.- pour couvrir les dépassements suivants :
 - a. Etude pour l'accès Choiseul - phase 2 CHF 1'169.-
 - b. Acquisition de 4 radars préventifs CHF 4'910.-
2. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux.

7. MOTIONS

Le Président rappelle que les rapports du Conseil administratif concernant les motions M5 et M6 doivent être déposés devant le bureau du Conseil municipal d'ici au 20 avril au plus tard.

Mme Tchamkerten effectue un point de situation concernant l'état d'avancement du traitement des motions :

- la motion M1 (streaming) a été renvoyée en commission finances, administration et économie ;
- la motion M2 (correspondants de nuit) a été renvoyée en commission de la cohésion sociale ;
- la motion M4 (pour plus de sécurité routière, plus de mobilité) a été renvoyée en commission aménagement et transport ;
- les réponses aux motions M5 (pour une enquête externe) et M6 (parcelles Buffat) sont en cours de préparation et seront présentées lors de la prochaine séance ;
- le délai de réponse de la motion M7 (Police municipale) est au 7 juillet prochain.

8. RESOLUTIONS

Néant.

9. QUESTIONS

- a. Question écrite Q 2-A Réponse du Conseil administratif à la question écrite « TAGS sur la cabine des SIG »

Le Président signale que la réponse à cette question écrite figure sur l'Extranet (cf. annexe).

- b. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Leiser du 7 mars 2022, qui demande, concernant la somme que la commune aurait dépensé en frais d'avocat pour défendre le dossier lié au Secrétaire général, si cette information est correcte et, si oui, à combien s'élève cette dépense et si de nouvelles dépenses sont envisagées.

M. Lambert prend la parole :

« La procédure n'étant pas terminée et pour assurer la protection du collaborateur concerné, la commission FAE s'est saisie de la question dans le cadre des comptes 2021. Le Conseil administratif y répondra dans la mesure du possible. »

- c. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Conus du 7 mars 2022 concernant les changements de résumé de description de la fonction du Secrétaire général dans les différentes éditions annuelles du Compte rendu administratif de la commune.

M. Lambert prend la parole :

« Il s'agit d'un oubli qui s'inscrit dans le cadre de la rédaction d'un rapport spécial concernant l'activité particulière de l'administration communale liée à la crise sanitaire. Les actions des services ont en effet été largement décrites à ce moment-là. Le Conseil administratif avait demandé aux services de l'administration, via le Secrétaire général, de documenter les événements hors normes de l'année qui montraient la capacité de l'administration et de sa direction générale à s'adapter à une situation de crise majeure. Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'entre 2015 et 2016, pour faire suite au rapport d'audit de la Cour des comptes et à ses recommandations, la Cour des comptes demandait d'engager un manager confirmé afin notamment de mettre de nouveaux processus et de nouvelles procédures en route, ce qui a été fait. La fonction du Secrétaire général, qui était alors directeur général de l'administration et des ressources humaines, a gardé le management et la direction générale des services qui s'exerce selon 3 axes :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie lui permettant à son niveau de direction de maîtriser le mouvement et le développement de l'organisation, par étapes ;
- le contrôle et l'évaluation de l'efficacité des politiques mises en œuvre par l'administration ;
- le pilotage de l'administration grâce un système de communication élaboré tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Cette dimension de la fonction de Secrétaire général sera rappelée dans les documents futurs. »

M. Conus revient sur la réponse du Conseil administratif à sa question orale posée lors du Conseil municipal du 7 mars dernier et demande un complément concernant la différence entre « coordonner la

direction des services communaux en fonction des objectifs fixés par le Conseil administratif et le fait de *participer à la définition des objectifs généraux et stratégiques du Conseil administratif* ».

M. Lambert n'a rien à ajouter à sa réponse et recommande à M. Conus de se référer au procès-verbal.

- d. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Conus du 7 mars 2022 concernant la construction de la vélostation et l'accès aux personnes à mobilité réduite.

M. Lambert prend la parole :

« Après vérification sur le terrain, il apparaît qu'aux balustrades déjà en place à la hauteur de l'escalier supérieur sont accrochées des mains courantes à bonne hauteur, rondes et confortables et aisément utilisables par les PMR. L'installation des mains courantes du centre du passage pose quelques problèmes pratiques liés à la fluidité des déplacements, étant donné la périodicité et le sens d'accès au quai, notamment aux heures de pointe. On veillera à ce qu'une main courante adaptée soit posée des deux côtés de la rampe. Une étude de faisabilité est en cours en ce qui concerne l'emplacement d'une place de parking PMR dans le secteur de la gare. »

- e. Réponse du Conseil administratif à la question orale de Mme Brünisholz du 7 mars 2022 concernant les bacs à fleurs construits par les élèves du Cycle d'orientation des Colombières.

Mme Tchamkerten prend la parole :

« Ces bacs ont été rapatriés sur le site des Colombières après consultation des services communaux et en accord avec la responsable du projet du CO des Colombières. Il est important de mentionner que l'installation de ces bacs à la place de la Gare avait été autorisée par le Conseil administratif de manière temporaire et devait faire l'objet d'une évaluation à la fin de l'été 2021. Ces bacs ont été utiles pour empêcher les véhicules de se garer. Une autre solution devra être trouvée (mobilier urbain ?) afin de réguler le stationnement autour de la gare. »

- f. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Kapp du 7 mars 2022 concernant l'installation de panneaux solaires, l'accélération de l'implantation de panneaux solaires et leur rentabilité.

Mme Tchamkerten prend la parole :

« En 2020 j'ai mandaté une étude préliminaire pour recenser les toitures des bâtiments communaux susceptibles de recevoir des panneaux photovoltaïques. L'étude a été rendue en novembre 2020 et une priorisation des bâtiments a été faite car certains présentaient un excellent potentiel. C'est sur cette base que le service des bâtiments travaille actuellement. Il ne faut pas oublier que chaque

bâtiment doit être examiné dans son ensemble et qu'une vérification de son état doit être faite avant toute installation. Il n'est en effet pas possible de mettre des panneaux sur des toitures en mauvais état par exemple.

En ce qui concerne les bâtiments privés, il existe plusieurs outils qui sont notamment proposés par les SIG. Le service du développement durable réfléchit dans ce cadre afin de déterminer quels seront les outils les plus adaptés pour Versoix. Pour terminer et répondre à la question de l'accélération de ces installations, j'invite le Conseil municipal, si tel est son souhait, à voter les futurs budgets en conséquence. »

- g. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Diaz du 7 mars 2022 concernant la communication et les réseaux sociaux de la Ville de Versoix.

Mme Tchamkerten prend la parole :

« Les réseaux sociaux de la Ville de Versoix sont gérés de sorte que les publications officielles puissent être identifiées en tant que telles (par exemple « Ville de Versoix » pour Facebook, « MyVersoix » pour Instagram). S'agissant du relais de ces informations, une tolérance est bien entendu accordée aux employés communaux si ce relais est effectué de manière adéquate et respectueuse, sous un pseudo ou en leur nom propre. »

- h. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Lima du 7 mars 2022 qui demande, concernant la situation politique étrangère, (communication et gestion de l'afflux de réfugiés).

Mme Tchamkerten prend la parole :

« Le Conseil administratif a été sollicité par le canton dans le cadre de son dispositif d'accueil de réfugiés ukrainiens. A cet effet, il a mis en place une cellule de veille interne à l'administration afin de pouvoir répondre au mieux aux appels du canton. La Ville développe par ailleurs un dispositif communal en matière d'intégration de ces réfugiés. J'y reviendrai dans les communications du CA.

- i. Question orale de Mme Sauter Caillet : « Tout en reconnaissant la nécessité de protéger la personnalité des collaborateurs et donc la nécessité d'y consacrer des moyens, il convient de relever à quel point :
- il est choquant d'apprendre, à travers une information relayée par la presse du 21 janvier 2022, que le Conseil administratif a déjà engagé au moins 60'000 francs en notes d'honoraires pour rétribuer les services de conseils de Maître Jordan pour la Mairie et de Maître Capt pour représenter les intérêts du Secrétaire général et que de telles dépenses se poursuivent,
 - il est alarmant de constater que les démarches judiciaires entreprises visent principalement le musellement de la presse et la liberté d'expression,

- il est consternant de relever qu'au vu des rendus judiciaires donnant tort tant au secrétaire général qu'à la Mairie, ces démarches engendrent des coûts supplémentaires forts onéreux à la charge des contribuables,
- il est inquiétant de mesurer la capacité réelle de discernement du conseil administratif et son sens des proportionnalités. Aussi, ma question est de savoir quels ont été les outils mis en place par le CA pour garantir une limite tant fonctionnelle que financière s'agissant de la défense de ses intérêts et de celle de son collaborateur avec l'argent public ? »

Une réponse du Conseil administratif est attendue lors de la séance du mois de juin au plus tard.

- j. Question orale de M. Riat : « Pour rebondir sur l'intervention de ma collègue et à laquelle je m'associe pleinement, je tiens à ajouter que je suis effaré de constater que, malgré le fait d'un éclairage peu commun, Versoix ait été pendant plusieurs jours la risée de toute la Romandie par un comportement inepte des défenseurs de nos autorités. Celles-ci ne semblent pas appréhender la réalité politique de la situation, et du regard atterré de nos concitoyennes et nos concitoyens.

Pour compléter ce que vient de dire ma prédécesseure et collègue, je tiens à revenir sur la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2021 et des propos tenus par la majorité du Conseil administratif, qui faisait feu de tout bois pour éviter le dépôt de la motion pour une enquête externe et indépendante. Le Conseil administratif qui tançait en quelque sorte les détracteurs et signataires de cette motion, en nous remettant à notre place, avec toute la défiance qui en découlait, faisant état d'allégations infondées, de rumeurs colportées par des mécontents de l'administration, voulant détruire l'image de Versoix et le travail du Conseil administratif...

Pour ma part, je m'en souviens très bien de ce soir-là... je me suis fait tout petit.... Et j'en étais scotché sur ma chaise, lorsqu'on nous a affirmé en plénière que la Mairie et son Secrétaire général avaient obtenu gain de cause contre Vigousse en octobre 2021. Et par la suite, c'est le journaliste de Téléversoix qui était visé pour ses articles.

Ce qui n'est pas la réalité, comme le souligne la Juge du Tribunal de première instance du canton de Genève (Téléversoix du 25.03.2022) dans son arrêt du 17 mars dernier, puisqu'elle vient de rejeter l'ensemble des requêtes de mesures provisionnelles requises par la Mairie de Versoix et son Secrétaire général, contre Téléversoix. La présidente du tribunal de première instance condamne la Mairie et son Secrétaire général à payer les frais de procédure et indemniser le journaliste. Et après sa victoire contre la Mairie, Vigousse l'emporte aussi en Justice, tant genevoise que vaudoise contre le Secrétaire général ! On parle d'acharnement judiciaire exercé tant par la Mairie de Versoix que par son Secrétaire général contre les rédactions de Vigousse et Téléversoix.

Il me semble donc bien qu'aujourd'hui... le résultat est tout autre de ce que l'on a bien voulu nous faire croire ! Avons-nous été induits en erreur ?

Alors, je souhaite savoir ce soir, quelles sont les décisions qui vont être prises en regard de ces jugements ? Qui va payer les frais inhérents à toutes ces procédures et indemnisation ? Et s'il est prévu de stopper toutes ces dépenses dispendieuses et disproportionnées ? Merci de nous dire également comment le Conseil administratif a prévu de communiquer sur ces éléments afin de rassurer la population inquiète ? »

Une réponse du Conseil administratif est attendue lors de la séance du mois de juin au plus tard.

- k. Question orale de M. Riat : « En ma qualité de président de commission BGPP, je m'inquiète de la communication inexistante, entre la Conseillère administrative déléguée, Mme Tchamkerten, et le chef de service de la protection de la population, M. Séchaud. Je dois aussi bien être le seul président de commission sur les six que compte le Conseil municipal à subir les dégâts collatéraux d'une situation pour le moins ubuesque, si ce n'est très désagréable. J'ai des comptes à rendre à mes collègues de la commission et le suivi des dossiers en cours m'échappe complètement... Je demande donc au Conseil administratif s'il compte prendre rapidement les mesures qui s'imposent, afin de remédier à cette situation. »

Une réponse du Conseil administratif est attendue lors de la séance du mois de juin au plus tard.

- l. Question orale de M. Leiser qui demande, concernant le montant des dépenses pour frais d'avocat, à combien ce montant s'élève, si ce montant est amené à augmenter, quelle est la part dévolue à la commune et celle dévolue au collaborateur et comment cette dépense sera ventilée dans les comptes de la commune.

Une réponse du Conseil administratif est attendue lors de la séance du mois de juin au plus tard.

- m. Question orale de M. Lima qui demande un ajout à ses propos afin d'expliquer le contexte dans lequel s'insère sa question en lien avec la procédure d'enquête liée aux institutions.

Une réponse du Conseil administratif est attendue lors de la séance du mois de juin au plus tard.

10. PETITIONS

- a. P 1-A Rapport du Conseil administratif concernant la pétition de l'association Les Flots Bleus « La gratuité des parkings du C.S.V. et de

Lachenal lors des excursions de nos membres ou lors de notre Assemblée Générale et notre fête de l'Escalade »

Le Président signale que le rapport relatif à cette pétition acceptée par le Conseil municipal et renvoyée au Conseil administratif en novembre 2021 figure sur l'Extranet (cf. annexe).

Mme Tchamkerten indique que le Conseil administratif a décidé de ne pas entrer en matière sur cette demande de gratuité et ce, pour des questions d'égalité de traitement avec les autres associations qui en ont déjà fait ou qui en feraient la demande. La question d'une difficulté technique à dissocier le contrôle de stationnement entre les membres de l'association et le reste du public a également été soulevée. Le Conseil administratif a par ailleurs encouragé les membres de l'association à pratiquer le co-voiturage, une solution permettant non seulement de répartir les frais de parkings entre les utilisateurs, mais également d'assurer une cohérence vis à vis du futur plan climat qui va être mis en œuvre à l'échelle communale.

M. Miche a pris note du rapport. Il considère toutefois que la commune aurait pu faire un petit effort en faveur de cette association.

Il est pris acte de ce rapport.

11. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Jolanka Tchamkerten, Maire

Ukraine

Le Conseil administratif exerce une veille permanente quant à l'évolution de la situation en Ukraine et plus particulièrement par rapport à l'accueil de réfugiés à Versoix. Une cellule de veille a été créée au sein de l'administration et est pilotée par le secrétariat général.

Cette veille consiste, pour le Conseil administratif, à récolter les informations et les questions émanant de citoyens, groupes et associations. Il s'agit de les retransmettre aux autorités de tutelle ou à trouver les bons interlocuteurs pour y répondre. La principale référence est le site internet solidariteukraine.ch

Au niveau cantonal, c'est l'Hospice général, sur délégation du Conseil d'Etat, qui prend en charge l'accueil des réfugiés en partenariat avec les différents acteurs sur le terrain. A ce jour près de 800 personnes ont été accueillies à Genève. De nombreux citoyens ont proposé des solutions d'hébergement, mais à terme cela ne suffira pas et d'autres solutions doivent être trouvées, comme des grands espaces inoccupés (on peut penser à des bureaux vides par exemple). L'Hospice général cherche aussi des terrains vides pour y installer des constructions temporaires. A noter que l'Hospice général prend en charge la totalité des coûts d'hébergement.

Des séances d'information et de coordination sont organisées par l'Etat de Genève avec les communes, de façon à définir les appuis pouvant être proposés.

Concernant les permis de séjour, il est impératif que les réfugiés respectent les procédures d'enregistrement pour bénéficier du permis S. Ensuite de

quoi ils peuvent être pris en charge par l'Hospice général, et bénéficier de certaines prestations comme l'intégration des enfants à l'école.

A Versoix, un groupe de travail a été créé avec de nombreux acteurs, y compris des particuliers, sous l'impulsion de Madame Celia Da Silva, Cheffe du service de la Cohésion sociale. Il s'agit de permettre une concertation entre les actions privées, associatives et communales, égaliser les niveaux d'information et identifier les priorités.

Versoix accueille, l'Université Populaire Albanaise, la Ludothèque, les TSHM, la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, l'Association des amis de la fondation pour Genève ainsi que des habitants qui s'étaient manifestés auprès des services communaux ont participé à ces rencontres. L'intégration et les cours de français sont les domaines dans lesquels l'Etat attend une collaboration de la part des communes.

Le groupe de travail se rencontre régulièrement deux fois par mois. Il a été décidé de développer en priorité l'accueil enfant-parent et les cours de français.

Nous ne savons pas combien de réfugiés sont arrivés à Versoix jusqu'à présent, mais on sait que plusieurs enfants ont déjà été intégrés à l'école.

Programme de législature 2020-2025

Après plusieurs mois de gestation, le programme de législature, qui est l'outil de pilotage du Conseil administratif, est enfin achevé. Le Conseil administratif s'est fixé comme programme politique de promouvoir une ville plus inclusive, plus attractive et plus durable. Les objectifs de législature se déclinent en trois volets :

- Garantir la qualité des prestations prioritaires au service de la population.
- Déployer un plan climat qui va influencer tous les projets communaux et guider les priorités en termes d'infrastructures et de mobilité.
- Favoriser un développement territorial et économique harmonieux qui garantit la qualité de vie.

Au-delà de ces éléments, le Conseil administratif se veut à l'écoute de la population versoisienne, sur le terrain et dans toutes les instances participatives qu'il met en œuvre.

Décliné en 12 chapitres, le programme de législature se veut être un guide pour le Conseil administratif et les services de l'administration face aux défis qui attendent notre commune et ses habitants.

Ce programme est disponible sur le site internet de la Ville de Versoix depuis la fin du mois de mars.

Fête de la nature 2022

Versoix est partie prenante de la Fête de la nature, en proposant une sortie nature le long du canal, qui est déjà complète. D'autres événements ont lieu sur la commune comme la visite du jardin-forêt au parc de la Bécassine et une sortie ornithologique à Sauverny. N'hésitez pas à découvrir le site internet de l'événement qui a lieu dans toute la Suisse romande

M. Cédric Lambert, Conseiller administratif

Hommage

M. Lambert rend hommage à Mme Elisabeth Kopp, ancienne Conseillère municipale de 1995 à 1999, qui nous a quittés. Femme engagée sous les couleurs de l'entente communale, Mme Kopp siégeait dans les commissions sociale, urbanisme, environnement et à la Fondation Bon-Séjour. Traductrice allemand-français et français-allemand à l'Office fédéral de l'environnement, Mme Kopp était également engagée bénévolement à Magasin du monde. Nous la rappelons à notre bon souvenir et transmettons notre soutien à la famille et à ses proches.

Festichoc

Au nom du Conseil administratif, M. Lambert adresse ses remerciements et ses félicitations à l'administration communale et en particulier au service des sports et des manifestations pour l'organisation du Festichoc post-COVID en un temps record. Il adresse ses félicitations à toutes les équipes et services pour leur engagement, travaux, voirie, espace public, sécurité, secrétariat général, gérance et autres membres du personnel qui ont participé à l'esprit généreux de cette belle fête communale. Malgré une météo un peu fraîche, le public était au rendez-vous et le festival a fait la joie des chocolatiers.

Promotion économique

M. Lambert signale l'organisation le 7 avril dernier du premier petit déjeuner de la promotion économique. Cet événement était l'occasion de réactiver les contacts entre la commune et les entreprises. Les services communaux, secrétariat général, promotion économique, service des finances, service de la culture, service de la cohésion sociale et le Bureau du Conseil municipal étaient également présents.

Urbanisme

Présentation de l'image directrice du secteur des Colombières le mardi 26 avril 2022 à 18h30 à la salle d'Ecogia. Sur inscription urbanisme@versoix.ch

Travaux

Divers travaux sont en cours de finition : ponton des Anciens Bains, chemin du Canal, chemin des Colombières, vélostation.

Culture

- dimanche 24 avril 2022 à 16h00 : visite guidée de l'exposition Edouard Ravel au Boléro. Entrée libre.
- samedi 30 avril 2022 de 10h30 à 17h00 : les Rencontres Littéraires de l'ACEL au Boléro.
- du mardi 10 au dimanche 15 mai 2022 : Semaine du livre petite enfance.

Fonds culturel – acquisitions :

- une toile de Louis-Auguste Brun qui a fait l'objet d'une récente restauration.
- deux œuvres d'Edouard Ravel (paysage fribourgeois et descente du Val d'Anniviers).

12. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

13. DIVERS

13.a. Mme Sauter Caillet signale l'organisation de la Fête de la Jeunesse le dimanche 1^{er} mai 2022.

13.b. À la suite de la récolte de denrées pour l'Ukraine qui a eu lieu du 10 au 13 mars dernier, M. Riat tient à adresser ses remerciements à Mme Marie-Louise Possa, secrétaire générale adjointe, et Mme Nadia Daouas, chargée de communication, pour leur précieuse aide notamment dans la communication liée à l'organisation de cette collecte initiée par Mme Raluca Hartu qu'il salue également. M Riat signale avec satisfaction la prise en charge de 350 gros cartons de denrées par l'association la Caravane solidaire afin de les acheminer jusqu'aux frontières avec l'Ukraine.

Applaudissements.

Parole au public

- M. Kummer revient sur la présentation des comptes 2021 de la Ville de Versoix et constate avec satisfaction un résultat positif. Il tient à adresser ses remerciements et ses félicitations aux membres du Conseil administratif et en particulier à la responsable des finances pour avoir mené la barque dans des eaux assez agitées et d'avoir obtenu d'aussi bon comptes.

- M. Dupanloup signale l'organisation par la CARPE, avec le concours de M. Lambert, Conseiller administratif, d'une conférence publique le 17 mai prochain à 19h00 aux Colombières. Il invite chacune et chacun à participer à cette conférence qui sera l'occasion de présenter à la population versoisienne les enjeux actuels concernant la mise en œuvre de l'initiative « Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève ».

La parole n'est plus demandée.

Le Président lève la séance à 21h30.

* * * * *